

Conseil d'administration
Séance du 4 mars 2022

Délibération n°3-2022
Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen ;

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constate que le compte administratif 2021 de l'établissement présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	68 670,76 €		32 141,78 €			100 812,54 €
FONCT	58 904,18 €		-12 819,33 €			46 084,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	46 084,85 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	46 084,85 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)	100 812,54

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 17

Votants : 19

Vote : vote à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20220307-Delib3-2022-DE
Date de télétransmission : 07/03/2022
Date de réception préfecture : 07/03/2022